

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20220323-2022-DCM-029A-DE
Date de télétransmission : 01/04/2022
Date de réception préfecture : 01/04/2022

GOUSSAINVILLE – n° 2022/.....

Publié - Notifié le 04.2022 -

Pour le Maire

« REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté, Egalité, Fraternité »

Par délégation de signature,

Le Rédacteur

F. MAJIL

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-DCM-029A SEANCE du 23 MARS 2022

OBJET : FINANCES LOCALES – Décision Budgétaire – Budget Primitif (7.1.2).
FINANCES – Budget Primitif 2022 – Commune.

NOTE SUCCINCTE

I. Budget : rappels

Il est rappelé aux membres du conseil, que le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et, le cas échéant, par l'emprunt.

II. Les objectifs

Comme exposé lors du débat d'orientations budgétaires, le Budget primitif 2022 de la commune a été établi sur une analyse rétrospective des derniers Comptes Administratifs et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour.

Le Maire et son équipe souhaitent accompagner le développement urbain et social du territoire, en s'appuyant sur trois axes majeurs :

- maîtriser le développement urbain et durable du territoire,
- assurer aux Goussainvillois une ville propre et solidaire,
- proposer un meilleur service à la population.

Ces priorités se déclinent en actions fortes :

- Le développement des services éducatifs en lien avec la Cité Educative,
- L'amélioration du service aux usagers,
- Le maintien des tarifs des prestations à destination des familles,
- La maîtrise des charges de fonctionnement,
- Le maintien du soutien aux associations,
- La maîtrise de la dette,
- Le financement des investissements et l'orientation de ceux-ci vers la transition écologique,
- La recherche active de cofinancements pour les projets et les événements.

Plus généralement, le budget a été préparé dans une logique pluriannuelle, pour répondre à deux objectifs :

- construire les projets structurants sur le long terme et programmer budgétairement leur mise en place,
- garantir le respect des grands équilibres financiers et la maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement de la commune sur le long terme.

III. Les dotations de l'Etat

Suite aux répercussions de la crise sanitaire, au contexte géopolitique européen actuel, et au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques sont directement impactées par :

- Une forte inflation, qui pèse sur les recettes fiscales mais surtout sur les dépenses, avec une explosion des coûts des énergies, des matières premières et des fournitures,
- Une incertitude renforcée par la Loi de Finances 2022 et le remaniement des bases de calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui est annoncé mais dont les modalités ne sont pas encore connues.

Pour l'année 2022, un gel des dotations de l'Etat est prévu. Ce budget est présenté avec les données connues à ce jour.

Il est rappelé aux membres du conseil la perte cumulée de DGF d'ores et déjà actée (5 800 000 € annuels en moins par rapport à l'année 2012), et certaines dotations (FSRIF, FPIC, DSU, DGF...) qui n'ont pas été notifiées à ce jour.

IV. Le budget 2022

Ce budget doit donc permettre :

- la mise en œuvre des priorités politiques du mandat,
- de livrer une situation budgétaire correcte préservant les marges de manœuvre financières de la ville.

A - L'équilibre des sections

La répartition des dépenses et des recettes par section et pour l'ensemble de ce budget se présente de la manière suivante :

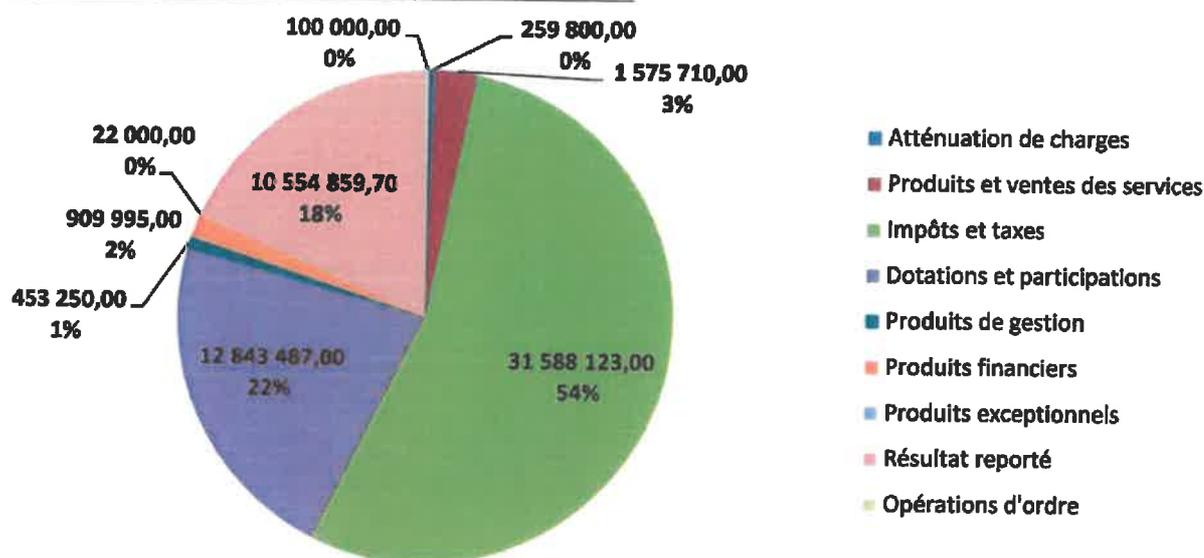
	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	27 499 226.12 €	27 499 226.12 €	32,05 %
Section de fonctionnement	58 307 224.70 €	58 307 224.70 €	67,95 %
TOTAL	85 806 450.82 €	85 806 450.82 €	100%

B - Les grandes masses budgétaires en fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 58 307 224.70 €, avec la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté, et se répartit en grandes masses de la manière suivante :

	Les recettes de fonctionnement	BP + DM 2021	BP 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	5 603 689,71 €	10 554 859,70 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	202 000,00 €	259 800,00 €
042	OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS	100 000,00 €	100 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 638 530,00 €	1 575 710,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	30 820 055,00 €	31 588 123,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	11 830 863,00 €	12 843 487,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	412 050,00 €	453 250,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	909 995,00 €	909 995,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	84 059,00 €	22 000,00 €
	TOTAL DE LA SECTION	51 601 241,71 €	58 307 224,70 €

Répartition des recettes de fonctionnement du BP 2022 :



Il est à noter que, suite à la suppression de la taxe d'habitation (TH), les contributions directes sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFPNB).

Les principales recettes concernent :

- le produit des taxes d'imposition directes pour environ 16 520 000 €,
- l'Attribution de Compensation versée par la CARPF : 10 238 000 €,
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 900 000 €,
- la taxe sur la consommation finale d'électricité pour environ : 440 000 €,
- la prévision de dotation globale de fonctionnement pour 3 390 000 €, (stable), la DSU et le FSRIF ont été reconduits dans l'attente des notifications,
- les participations des familles aux services municipaux (centres de loisirs, cours dispensés par les services municipaux, CMS...) en légère baisse par soucis de prudence relative à la situation sanitaire pour un total d'environ 1 576 000 €,
- les subventions du Conseil Départemental, Régional, de la CAF et d'autres organismes,
- les revenus des immeubles et produits divers.

Ces recettes permettent de financer les principales dépenses suivantes :

a) les frais de personnel (chapitre 012) pour 29 222 789 €

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget : 65 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce taux est plus élevé que la moyenne des communes de notre strate. Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution.

Les renforcements d'effectifs jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des nouvelles orientations politiques seront rigoureusement priorisés selon les départs en retraite des agents et

comblés en privilégiant les redéploiements. Pour 2022, la croissance des charges de personnel est limitée à + 0,2% par rapport au BP 2021. Le budget 2022 tient compte des éléments suivants :

- une évolution ciblée des effectifs dans les domaines jugés prioritaires,
- un maintien du périmètre d'intervention de la collectivité,
- l'absence de revalorisation du point d'indice,
- la prise en compte de l'indemnité inflation,
- la fin de la mise en œuvre du dispositif PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations), consistant en une revalorisation indiciaire pour certaines filières toutes catégories confondues.

Le passage aux 1 607h depuis le 1er janvier 2022, par effet mécanique, devrait freiner une partie de la croissance récurrente de la masse salariale, puisque la volumétrie de travail aura augmenté. En effet, compte tenu de la suppression d'une large partie des congés dérogatoires en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, les agents seront plus présents.

Le pôle Qualité de Vie au Travail et Dialogue Social, qui a été créé sous cette mandature, va poursuivre son travail sur le bien-être des agents afin de contenir la démotivation, les risques d'accident, l'usure et la démotivation des agents qui génèrent l'absentéisme. Le développement du télétravail participera lui aussi à réduire cet absentéisme puisque certains états de santé n'empêchent pas le télétravail. Une mise en œuvre est prévue à la fin du premier semestre.

Un cadre plus contraint des heures supplémentaires, astreintes et permanences a été défini afin de contenir ces volumes qui viennent augmenter la masse salariale. Même principe en ce qui concerne le recours aux vacataires qui a été lui aussi mesuré et déterminé sans possibilité de dépassement.

Les crédits alloués à la formation demeurent une priorité et représentent 140 000 €, auxquels il faut rajouter la participation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Outre les formations obligatoires, cette enveloppe doit permettre aux agents, et à la collectivité, de continuer à s'adapter à un contexte mouvant (réformes territoriales, normes de sécurité, évolution professionnelle, accompagnement aux changements...).

b) les charges à caractère général pour 9 870 862 €

Les charges à caractère général (fonctionnement des services publics) subissent une forte hausse (+9,7% soit +875 000€). Cette hausse est due essentiellement à la mise en place de la Cité Educative, au retour à une saison culturelle et événementielle complète pour la première fois depuis 2 ans (fin des restrictions sanitaires) ainsi qu'à la prise en compte de l'inflation (hausse des tarifs de l'énergie, des matières premières et des fournitures). Plus précisément, cette augmentation se déclinera dans divers domaines :

- **Pédagogie et la labellisation « Cité éducative »** : Depuis de très nombreuses années, la politique éducative est en souffrance et la municipalité en fait un axe majeur de l'action municipale. Elle sera déclinée de manière globale, considérant que la culture, le sport, les animations périscolaires seront des vecteurs d'éveil, d'apprentissage, de découverte et de socialisation tout aussi essentiels que l'école pour la réussite des enfants. Le dispositif des cités éducatives sera un moyen de renforcer le développement de nos dispositifs et leur articulation avec l'ensemble des acteurs éducatifs : Education nationale, parents d'élèves, associations, etc...
- Le budget 2022 poursuivra l'enrichissement des actions éducatives pour la réussite de tous les enfants et jeunes, pour faciliter leur accès aux savoirs (notamment avec la poursuite des vacances apprenantes), aux pratiques culturelles et sportives.
- **la jeunesse** : La crise sanitaire que nous traversons impacte tout particulièrement la jeune génération qui se présentera demain sur le marché du travail. Afin de mieux répondre à leurs besoins et de les

accompagner dans leur parcours personnel et professionnel, des actions spécifiques seront proposées (mise en relation avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion ; découvrir les dispositifs d'accompagnement ; participer à des ateliers, élaboration de CV...). Parallèlement, le service jeunesse continuera de déployer ses actions d'accompagnement et d'animation, notamment avec le renforcement des événements d'été (Gouss'plage) et d'hiver (Village de Noël).

- **la santé** : la lutte contre la pandémie continuera de guider les actions de la ville : maintien du centre de vaccination, prévention... L'élaboration d'un nouveau contrat local de santé s'inscrit dans l'organisation du CMS, guidée par les conclusions de l'audit rendu en 2021. L'accompagnement des médecins libéraux sera renforcé afin de développer l'offre médicale sur la ville.
- La crise sanitaire ayant renforcé l'isolement des personnes âgées, plusieurs activités intergénérationnelles seront remise en place en 2022 via le CCAS notamment afin de conserver le lien social d'avant-crise et de proposer un accompagnement social et psychologique renforcé pour les populations les plus fragilisées.
- **la sécurité et la tranquillité publique** : L'installation de nouvelles caméras de vidéo surveillance et de dispositifs nomades sera financée pour lutter contre les dépôts sauvages. En matière de mobilité et déplacement, la municipalité va lancer une étude pour un nouveau plan de circulation, la Municipalité proposera de nouvelles règles de stationnement, des réaménagements de parkings pour encourager le développement des commerces et sécuriser les déplacements.
- **un engagement durable pour le cadre de vie** : les choix de nos fournisseurs et prestataires seront guidés chaque fois que possible par des critères environnementaux. Les équipes de propreté et d'entretien des espaces publics ont été et continueront de disposer de moyens financiers élargis pour améliorer le cadre de vie des habitants. L'amélioration du cadre de vie passe également par un renforcement du civisme de chacun et en complément des actions de sensibilisation et des mobilisations citoyennes régulières, un dialogue avec les institutions et des missions de médiation sont mises en place. Afin de lutter contre le gaspillage énergétique, la Municipalité entreprend en 2022 de nombreux travaux de rénovation sur le patrimoine communal (toiture, huisserie, réparation des fuites...).
- **la mise en place de la démocratie participative** : après la relance du conseil municipal des enfants, ont été créés le conseil municipal de jeunes, le conseil des seniors et les nouveaux conseils de voisinage. Ces instances bénéficieront d'un budget participatif et participeront aux axes de développement de la Cité Educative.
- **le développement de la culture sur la ville** : en plus des activités connues à ce jour, ce secteur connaîtra un essor au travers d'actions organisées en direction de tous les publics, du plus jeune âge au senior et, grâce à la concertation de la population, permettra à chacun de s'épanouir grâce à une large diversité culturelle, adaptée à la demande des habitants. La saison culturelle ne devrait plus souffrir des mêmes restrictions que ces deux dernières années et pourra donc, sous toute réserve, revenir à une activité pleine.
- **animations de la ville** : suite à leur succès au deuxième semestre 2021, des animations et festivités phares seront de nouveau organisées, en associant les différentes structures municipales (journée sur le thème des droits des femmes, fête de la musique, Gouss'plage, halloween, village de Noël et sa patinoire, etc...).
- **développement économique** : une action forte est là aussi entreprise par la Municipalité afin de renouer les liens avec les commerçants Goussainvillois d'une part, mais aussi avec le tissu

économique local de manière générale. La candidature sérieuse de la Ville au projet AGORALIM (appelée REGARDS – Réconciliation Ecologique à Goussainville par l’Alimentation Raisonnée, Durable et Solidaire), vu comme le « petit frère » du marché de Rungis à l’Est du Val d’Oise, va donner un écho économique puissant sur les thèmes de l’emploi, de l’agriculture et du transport de marchandise avec un rayonnement à minima régional.

c) Les autres charges

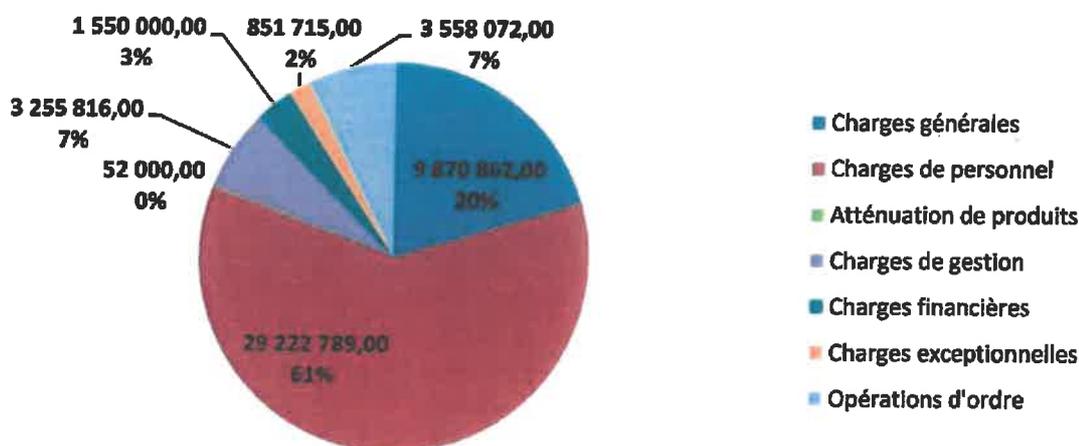
Les autres charges de gestion courante regroupent :

- **SOLIDARITE** : La subvention accordée au Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) pour 1 200 000 € qui permettra le maintien des actions de Solidarité en direction des personnes fragiles et précarisées (recrutement de deux assistantes sociales, bons alimentaires, subvention à la restauration scolaire, par exemple). Concernant les seniors, de nouvelles actions favorisant leur épanouissement seront mises en place (culture, sport et loisirs, et lien intergénérationnel). Pour le bien vieillir, la Ville poursuivra sa stratégie d’accompagnement au quotidien en faveur du maintien à domicile, de l’accès au droit ou encore de la formation aux outils numériques.
- Les subventions accordées aux organismes privés, avec le souhait de maintenir un niveau de contribution sensiblement révisé sur la base d’un travail sur des critères d’attribution visant à apporter plus de transparence et de visibilité sur l’attribution des subventions.

Toutes ces dépenses sont inscrites dans les chapitres du budget 2022 comme suit :

Les dépenses de fonctionnement		BP + DM 2021	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 995 518,99 €	9 870 862,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	29 151 394,00 €	29 222 789,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	13 632,00 €	52 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 501 890,00 €	3 255 816,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 620 000,00 €	1 550 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	190 759,00 €	851 715,00 €
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 412 105,00 €	3 558 072,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 715 942,72 €	9 945 970,70 €
TOTAL DE LA SECTION		51 601 241,71 €	58 307 224,70 €

Répartition des dépenses de fonctionnement au BP 2022 :

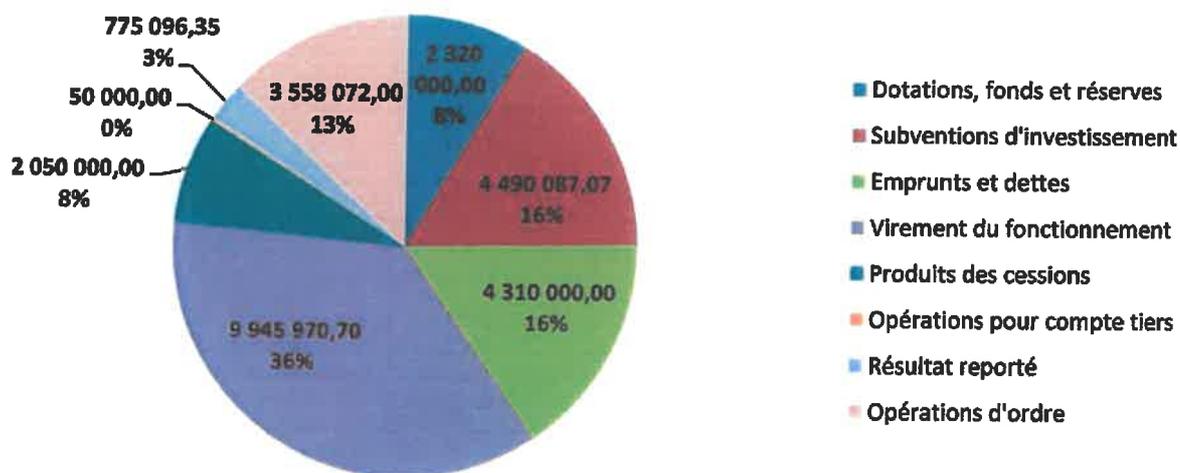


C- Les grandes masses budgétaires en investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 27 499 226,12 € (avec les restes à réaliser).

	RECETTES	BP + DM 2021	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	343 508,93 €	775 096,35 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 715 942,72 €	9 945 970,70 €
024	PRODUITS DES CESSIONS	340 000,00 €	2 050 000,00 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 412 105,00 €	3 558 072,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	4 120 000,00 €	2 320 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	5 342 366,87 €	4 490 087,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 010 000,00 €	4 310 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 383,06 €	0,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION		22 290 306,58 €	27 499 226,12 €

Répartition des recettes d'investissement au BP 2022 :



Les principales recettes concernent :

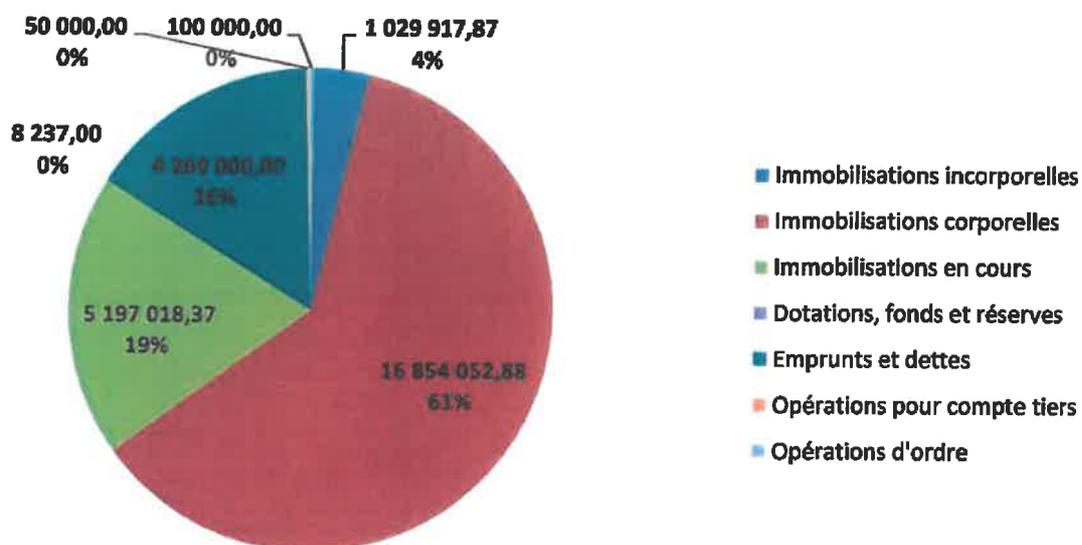
- le FCTVA pour 2 200 000 €,
- les subventions des partenaires 4 490 000 €,
- les amortissements des immobilisations pour 3 558 000 €,
- la Taxe d'Aménagement estimée à 120 000 €,
- la vente de terrains communaux à 2 050 000 €.

Il faut noter que le virement de la section de fonctionnement est de 9 945 970,70 €. Il correspond à l'excédent de fonctionnement 2022 espéré qui abonde les recettes d'investissement pour financer l'investissement 2022. Le principe comptable de l'équilibre budgétaire oblige la collectivité à inscrire en dépenses un montant équivalant aux recettes.

Ces recettes permettront de financer, outre le remboursement du capital de la dette, les dépenses suivantes :

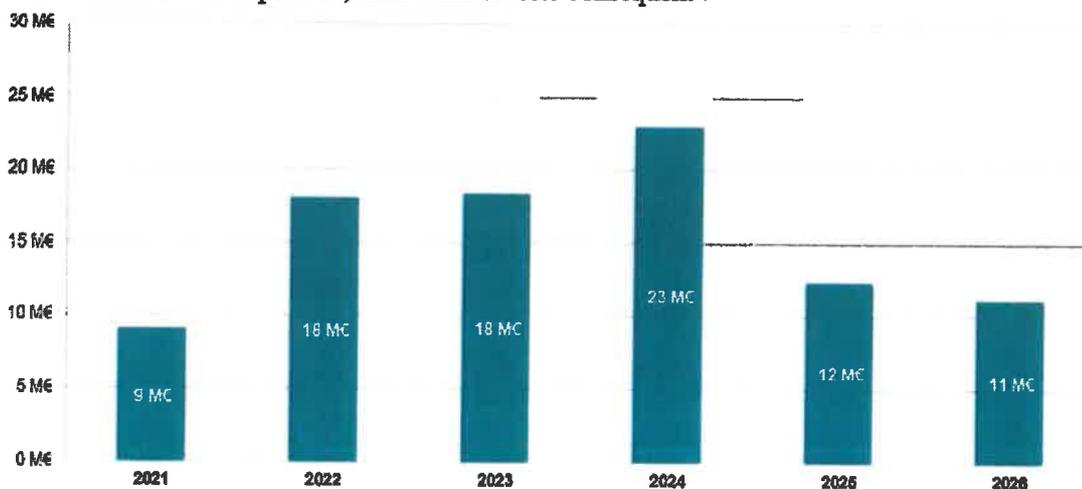
	DEPENSES	BP + DM 2021	BP 2022
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	100 000,00 €	100 000,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 500,00 €	8 237,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 510 000,00 €	4 310 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	908 372,43 €	1 029 918,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 073 183,02 €	16 854 052,88 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 680 251,13 €	5 197 018,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION		22 290 306,58 €	27 499 226,12 €

Répartition des dépenses d'investissement au BP 2022 :



La ville prévoit de financer un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) d'environ 90 M€ sur l'ensemble de la période 2021-2026.

Le décalage de certains projets, notamment pour la période de 2022 à 2024, devrait permettre un « lissage » du PPI sur l'ensemble de la période, mais celui-ci reste conséquent :



Les principaux éléments du PPI pour la mandature sont les suivants :

- Quartier Gare (27 M€)
- CTM (9 M€)
- Avenues J. Potel et 6 juin 1944 (3,5 M€)
- City Parcs (0,7 M€)
- Travaux écoles + école à énergie positive (11,3 M€)
- CS Baquet / Plateau Jean Moulin (3,8 M€)
- Réhabilitation de la Meulière (2,5 M€)
- Entrées de ville (2,8 M€)
- Maison des associations ou MJC (ex-ALDI) (2 M€)
- Extension médiathèque (1,5 M€)
- Vieux Pays (3 M€)
- Entretien renouvellement du parc auto, mobilier, matériel informatique, voirie/bâtiments...

Les projets en cours à financer en partie sur le **BP 2022**, au-delà des investissements dits « fixes » (dettes, renouvellement d'équipement, entretien annuel...), reprennent globalement les montants prévus au PPI :

- Etudes quartier gare,
- Etudes du Centre Ville,
- Etudes du Plan Local d'Urbanisme,
- Etudes du Plan de circulation,
- Diverses Acquisitions Foncières,
- Travaux de Voirie,
- Contrat PPP,
- Travaux de Chauffage,
- Rue Jacques Potel,
- Sécurisation bâti du Vieux-Pays,
- Entrée de Ville (Rd-pt Demoiselles, avenue Montmorency),
- Parc automobile (balayeuse, bus, camions ST, pool auto...),
- Maison des associations (ou MJC / ex-ALDI),
- Extension Médiathèque,
- City Parcs et aires de jeux (Grandes Bornes, Blatreux),
- Acquisitions foncières (pôle gare, centre-ville).

Un effort particulier sera fait pour l'entretien régulier du patrimoine municipal et le renouvellement du parc automobile dont l'état est très dégradé.

Le budget 2022 a la particularité d'être majoritairement fléché sur des investissements dits « verts », en faveur de la transition écologique. Ce sont les opérations d'investissements sur lesquels sont priorisés les financements externes :

- rénovation énergétique des bâtiments communaux (écoles, hôtel de ville, médiathèque, ex-ALDI...),
- développement des mobilités douces (chemin des demoiselles, schéma directeur cyclable, piste cyclable reliant les deux gares avec une première tranche sur la rue Jacques Potel...),
- structuration des aménagements paysagers afin de développer la végétalisation des espaces urbains (réfection de la rue Jacques Potel, aménagement de l'entrée de ville le long l'avenue Montmorency...).

En ce qui concerne les écoles, environ 1M € sera consacré aux divers travaux d'entretien et d'amélioration du quotidien pour les enfants, les enseignants et le personnel municipal.

L'aménagement des accessibilités PMR (personnes à mobilité réduite) est également prévu sur plusieurs années sur l'ensemble des bâtiments communaux.

Sous toute réserve et hors projets déjà engagés, le BP 2022 permettra de financer plus de 15 M€ d'investissements nouveaux, à emprunt constant.

Au regard de ce qui précède, il est proposé au Conseil municipal de voter le budget primitif par chapitre, présenté par Monsieur le Maire, et faisant apparaître :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	27 499 226.12 €	27 499 226.12 €	32,05 %
Section de fonctionnement	58 307 224.70 €	58 307 224.70 €	67,95 %
TOTAL	85 806 450.82 €	85 806 450.82 €	100%

DELIBERATION

L'an deux mil vingt deux, le vingt-trois du mois de Mars à 19 Heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUSSAINVILLE, légalement convoqué le 17 Mars 2022, s'est assemblé dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. HAMIDA Abdelaziz, Maire.

Présents : Mme CHEVAUCHÉ Christiane, M. ABDAL Orhan, Mme YEMBOU Sonia, M. DIALLO Sellé, Mme BOUGEAULT Séverine, M. BOUAZIZI Ali, Mme HAJEJE Nesrine, M. RECCO Pierre, Mme DOUCOURÉ Kadjidjatou, M. ZIGHA Abdelwahab, Mme CEYLAN Melsa, M. CHAMAKHI Marwan, Mme FONTAINE Alizée, M. LUSSOT Jean-Marc, Mme BUSSY Lucienne, Mme PIGEON Isabelle, M. YOGARAJAH Ponniah, M. SAVIGNY Eric, Mme BENDJENAD Radia, M. ALTINOK Ismail, Mme CHILACHA Colette, Mme BAUDELET Laetitia, M. HEILAUD Christophe, M. KARADAVUT Dogan, M. HAMMAD Hamza, M. LAVILLE Jean-Charles, M. KCHIKECH Ahmed, Mme HERMANVILLE Elisabeth, M. GAILLANNE Pascal, Mme NEWTON Sarah, M. OWONA Yannick, M. SRIKANTHARAJAH Piriyan, Mme ERYIGIT Nulufur, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec pouvoirs : Mme MAGALHAES Nathalie à Mme Christiane CHEVAUCHÉ, M. HANILCE Erdinc à HERMANVILLE Elisabeth, Mme GUENDOZ Farah à M. GAILLANNE Pascal.

Absents : Mme FRY Elisabeth, Mme DANET Véronique.

Secrétaire de séance : M. ABDAL Orhan.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement ses articles L.2121-29, L.2312-1 à L.2312-4,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 28/2010 en date du 4 Février 2010 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de passer d'un vote par fonction à un vote par nature avec une présentation fonctionnelle pour une meilleure lisibilité,

Vu la délibération n° 2022-DCM-012A en date du 26 janvier 2022 par laquelle le Conseil Municipal a pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2022,

Vu le projet de budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire, et faisant apparaître :

	Dépenses	Recettes	%
Section d'investissement	27 399 226.12 €	27 399 226.12 €	32,05 %
Section de fonctionnement	58 307 224.70 €	58 307 224.70 €	67,95 %
TOTAL	85 806 450.82 €	85 806 450.82 €	100%

Après avoir entendu les arguments des différents membres du Conseil Municipal et en avoir débattu,

DELIBERE et par 29 Voix POUR et 8 Voix CONTRE.

ARTICLE 1^{er} : ADOPTE le budget primitif 2022 de la Commune et ses annexes, comprenant le Reste à Réaliser, tel qu'il est joint à la présente délibération, par chapitre en fonctionnement et en investissement.

ARTICLE 2 : PRECISE que Monsieur le Maire, procédera tout au long de l'exercice 2022 à des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer**2022-DCM-029A**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-01T15-42-39.00 (MI236603161)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502804-20220323-2022-DCM-029A-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : FINANCES - Budget Primitif 2022 - Commune. (Le Budget Primitif 2022 sera déposé le lundi 4 avril 2022 en Sous-Préfecture de Sarcelles)**Date de décision :** 23/03/2022**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. budget primitif ou prévisionnel**Acte :** DELIB 29.PDF**Multicanal :** oui

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/03/22 à 15:00

Par IMZIL Fadwa**Mis à jour**

Date 31/03/22 à 16:30

Par IMZIL Fadwa**Mis à jour**

Date 01/04/22 à 15:16

Par IMZIL Fadwa**Transmis**

Date 01/04/22 à 15:42

Par IMZIL Fadwa**Accusé de réception**

Date 01/04/22 à 15:49